



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille

*Service Transports Infrastructures et Mobilité
Unité Maîtrise d'Ouvrage*

Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue – Groupe de travail Cadre de vie – Secteur « Aménagement sur place – Saint-Martin-de-Crau » du 20 janvier 2022 – Note de synthèse

HEURE DE DÉBUT : 17H30

HEURE DE FIN : 20H00

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

- Stéphane SAINT-PIERRE, cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation et anime les échanges, a ouvert la séance, présenté les intervenants et représentants de la Ville de Saint-Martin-de-Crau et a partagé les règles de travail à distance pour permettre un bon déroulement de la réunion.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

- État d'avancement du projet et objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »
- Partage du projet en aménagement sur place à 2x2 voies sur Saint-Martin-de-Crau
- Temps d'échanges et de contributions sur chaque thématique
- Suites de la réunion

SYNTHESE DE LA PRESENTATION EN PLENIERE :

Point sur les attentes et besoins des participants

Dans un premier temps, les participants ont pu partager leurs attentes concernant la réunion, en complément de celles exprimées lors de l'inscription à l'atelier (cf. support de présentation, diapositive n°6). Aucun complément n'a été formulé.

Axe 1 – État d'avancement du projet de contournement autoroutier d'Arles et objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »

Voir support de présentation, partie 1

Julien MENOTTI, responsable d'opérations à la DREAL PACA, a rappelé les objectifs principaux du projet et présenté l'état d'avancement du projet, son horizon de réalisation et les phases d'association des personnes directement concernées par le projet ou du public intéressé.

Il a ensuite rappelé que le projet sur le secteur de Saint-Martin-de-Crau correspond à une mise aux normes autoroutière et environnementale de la RN 113 en 2x2 voies entre Saint-Hippolyte et la barrière de péage de Saint-Martin-de-Crau.

Puis il a partagé le processus de définition des emprises réelles nécessaires au projet en indiquant que la bande d'études correspond aux emprises indicatives maximales pour étudier l'insertion du projet et de ses effets. Au sein de cette bande, la DREAL va étudier en 2022 des compléments aux emprises de la RN 113 actuelle, pour l'entretien et l'exploitation de l'autoroute (fossés, bassins d'assainissements, écrans antibruit, chemins d'entretien, ...) avec l'objectif d'éviter au maximum les habitations présente dans la bande d'études.

En dehors de la bande d'études, d'autres composantes seront étudiées en 2022 et intégrées au projet : aires de services et de repos, potentiel redimensionnement des échangeurs, équipements complémentaires (dont bassins d'assainissement), mesures compensatoires, etc.

Pour mémoire, seule l'obtention de la déclaration d'utilité publique, visée à l'horizon 2024, permettra de constater l'utilité publique des travaux et autorisera de fait l'acquisition de terrains et de bâtiments nécessaires, dans le délai fixé par la DUP. Ces acquisitions seront menées par le concessionnaire retenu, sur les emprises réelles nécessaires aux travaux.

L'objectif du groupe de travail « Cadre de vie », qui intervient en amont de l'enquête d'utilité publique prévue fin 2023 consiste à :

- Informer les participants, notamment riverains de la RN 113 actuelle, sur le projet et son avancement
- Présenter le projet de façon détaillée sur le secteur de Saint-Martin-de-Crau
- Partager les résultats des premières études détaillées et les enrichir en vue de contribuer à la mise au point du projet qui sera proposé à l'enquête publique.

Temps d'échanges avec les participants

Lors du temps d'échanges, des participants ont posé des questions relatives :

- **A de potentielles acquisitions foncières dans la bande d'études transmise**
 - La DREAL a indiqué que les procédures foncières concerneront uniquement les propriétés situées sur les emprises définitives nécessaires aux travaux. (≠ bande d'étude présentée)
 - Sur le secteur de Saint-Martin-de-Crau, la RN 113 sera remise aux normes autoroutières et environnementales et l'emprise actuelle constituera de fait les emprises principales du projet. Néanmoins, des emprises pour l'exploitation à proximité immédiate de la RN 113 et des compléments au projet, seront étudiés courant 2022.
 - Les emprises nécessaires aux travaux se préciseront au fur et à mesure de l'avancement du projet et feront l'objet d'une information aux riverains. En tout état de cause, la minimisation d'emprises complémentaires sur les parcelles habitées immédiatement au nord de l'actuelle RN113, est recherchée.
 - En fonction des besoins, des acquisitions foncières feront l'objet d'une procédure à l'amiable puis, en cas de désaccord, d'une procédure d'expropriation, mené par un juge de l'Expropriation.
 - Le concessionnaire sera désigné après l'obtention de la déclaration d'utilité publique et pourra alors réaliser les procédures foncières afin de démarrer les travaux à court terme.
- **Aux droits de vente d'un bien situé au sein de la bande d'études transmise**
 - Jusqu'à l'enquête puis la déclaration d'utilité publique, il n'y a pas de procédure particulière pour les ventes, en lien avec le projet autoroutier. Le notaire doit informer le potentiel acquéreur du projet de mise aux normes autoroutières et environnementales de la RN 113.

- Un « arrêté de prise en considération des études » sera pris par arrêté préfectoral, sur la base d'un projet complété avec les équipements connexes. Cet arrêté vise à s'assurer que les demandes de permis de construire sur ce périmètre fassent l'objet d'une demande d'avis, par la commune concernée, auprès de la DREAL.
- L'objectif de la DREAL reste d'éviter au maximum les emprises dans les zones denses et urbanisées. Le projet vise également à être une opportunité pour les riverains à proximité avec une amélioration souhaitée de la situation actuelle (nuisances sonores, insertion paysagère, ...), ce qui pourrait *in fine* être un atout pour le bien.

Axe 2 – Présentation du projet sur le secteur Saint-Martin-de-Crau

Voir support de présentation, partie 2

Acoustique

Après un rappel de notions sur l'acoustique, Julien MENOTTI a présenté les objectifs du maître d'ouvrage en matière d'acoustique sur le secteur de l'aménagement sur place : traitement des nuisances sonores générées, des points noirs du bruit préexistants et d'un respect, a minima, du cadre réglementaire.

Il a ensuite partagé l'état initial de l'acoustique sur le secteur de Saint-Martin-de-Crau ainsi qu'une représentation prévisionnelle de l'ambiance sonore « jour » à 2048 avec le projet, sur la base des études de trafics antérieures (à actualiser d'ici l'enquête publique) et sans mise en œuvre de protections acoustiques complémentaires.

Temps d'échanges avec les participants

Lors du temps d'échanges, une participante a posé une question relative à :

- **La prise en compte du revêtement dans le cahier des charges du concessionnaire**
 - La DREAL a indiqué que le concessionnaire dispose d'une obligation de résultats, en l'occurrence pour un aménagement de voirie existante : s'assurer que le niveau de bruit avec le projet ne soit pas supérieur à la situation actuelle (+2dB), voire que le projet améliore la situation actuelle, et ce durablement.
 - Des solutions pérennes sont de fait souvent préférables, comme les écrans acoustiques. Le revêtement peut être un outil supplémentaire bien que ses propriétés d'absorption acoustique se dégradent dans le temps. Des techniques de chaussées peu bruyantes sont néanmoins couramment mises en œuvre.
 - Dans le cadre des modélisations, ces techniques ne sont pas prises en considérations et seront considérées comme des améliorations supplémentaires du projet.
 - La Ville de Saint-Martin-de-Crau a fait part de son intérêt pour cette proposition.

La Ville de Saint-Martin-de-Crau a confirmé sa demande d'étudier les effets d'une réduction de la vitesse sur le secteur, tout en maintenant les dispositifs anti-bruit qui seraient prévus pour une vitesse à 130km/h.

Qualité de l'air

Julien MENOTTI a présenté l'état initial de qualité de l'air sur le secteur de Saint-Martin-de-Crau et les projections avec et sans projet (à 2028 et 2048). La représentation des effets du projet sur la qualité de l'air sera ajustée sur la base de l'actualisation des études de trafic prévue en 2022. A priori, en aménagement sur place, les modélisations ne devraient pas générer d'évolution significative par rapport à la situation actuelle.

Amélioration et rétablissement des cheminements

Boris METRAL, du bureau d'études d'Egis, a présenté les principes de rétablissements des voiries/cheminements sur le secteur. Les ouvrages d'arts impactés seront rétablis pour assurer les fonctionnalités actuelles et des compléments au projet pourront être réalisés selon les besoins identifiés (passerelle modes doux, continuités écologiques, ...).

Temps d'échanges avec les participants

La Ville de Saint-Martin-de-Crau a indiqué que certains échangeurs paraissent actuellement sous-dimensionnés, et a réaffirmé son souhait que la DREAL étudie leur redimensionnement au regard des trafics constatés et projetés.

Insertion paysagère

Anne-Sophie CHAUDAT, du bureau d'études d'Egis, a présenté les intentions paysagères pour favoriser la meilleure insertion paysagère du projet avec des vues extraites de la maquette 3D en cours de construction.

Temps d'échanges hors thématiques

- En vue de prochains échanges, la Ville de Saint-Martin-de-Crau a fait part de son souhait d'échanger :
 - Sur la localisation des aires de services
 - Sur la gratuité de l'autoroute pour les trajets locaux entre Arles et Saint-Martin-de-Crau
- Un participant a demandé la transmission de zooms sur la bande d'étude. Les emprises indicatives hors équipements sont représentées dans le support (diapositives 23 à 29).
- Une participante a remercié la DREAL via le tchat pour « la présentation détaillée et expliquée clairement ».

Axe 3 – Les suites de la réunion

Voir support de présentation, partie 3

Les prochaines étapes liées au groupe de travail Cadre de vie - Secteur « Aménagement sur place à 2x2 voies - Saint-Martin-de-Crau » sont les suivantes :

- Mise en ligne du support de présentation et de la synthèse des échanges sur le site : www.contournementarles.com
- La DREAL a invité les participants à transmettre leurs remarques pour intégration dans la synthèse sous une dizaine de jours à l'adresse www.contournementarles.com (cf. Axe 4)
- 2^{ème} séance prévue en 2022 pour :
 - Valoriser les contributions de la séance du projet
 - Approfondir les thématiques abordées
 - Poursuivre le travail d'insertion du projet dans son environnement

La Ville de Saint-Martin-de-Crau et la DREAL PACA ont remercié les participants de leur présence à cette rencontre.

Axe 4 – Contributions reçues post-réunions

Contribution reçue d'un participant :

- Demande d'explicitier les modalités de masque visuel le long de Saint-Martin-de-Crau ;
- Demande d'une protection acoustique le long de Saint-Martin pour réduire les nuisances actuelles ;
- Demande de ne pas augmenter la vitesse de la sortie d'autoroute aux environs de Balarin.

Annexes
Concertation continue – Groupe de travail « Cadre de vie »
Secteur Aménagement sur place à 2x2 voies – Saint-Martin-de-Crau
Réunion du 20 janvier 2022

Liste des participants

- BEAUMONT Anne
- BIMAGHRA Youness
- BOLOTRA MARTIN Emmanuelle
- CLAVIER Rémy
- DE BETTIGNIES Benoît
- GYSELS MONTEA Jimmy
- LEGEAY Jacques
- METTEY Jean-Paul
- METTEY Danielle
- PELLEGRIN Bernard

Pour la Ville de Saint-Martin-de-Crau

- Marie-Rose LEXCELLENT, maire de la commune
- Henri NIEDEROEST, premier adjoint
- Rémy JACQUOT, adjoint aux travaux
- Hervé MISTRAL, adjoint à l'urbanisme
- Laurent GALY, directeur des services techniques
- Jacqueline QUIGNARD, directrice de cabinet

Pour la DREAL PACA

- Lionel PATTE, chef de l'unité maîtrise d'ouvrage
- Julien MENOTTI, responsable d'opérations

Pour Egis, bureau d'études

- Anne-Sophie CHAUDAT
- Boris METRAL

Pour Nicaya, AMO concertation

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Elise RIBARDIERE
- Enora LABIT